Rappel de produit
pour des raisons de sécurité

Publication du 15/08/2025

CITROEN rappelle C4 II Voiture particulière

- Noms des modèles ou références concernés : **C4 II Voiture de tourisme.**
- Marque : **CITROEN**
- **GTIN 19/11/2009 - 13/02/2017**
- Informations complémentaires : **e2*2007/46*0040*00 e2*2007/46*0040*01 e2*2007/46*0040*02 e2*2007/46*0040*03 e2*2007/46*0040*04 e2*2007/46*0040*05 e2*2007/46*0040*07 e2*2007/46*0040*11 e2*2007/46*0040*12 e2*2007/46*0040*14 e2*2007/46**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **L'airbag peut se détériorer au fil du temps et, s'il est déployé, une pression interne excessive peut provoquer l'éclatement du corps du gonfleur et des fragments de métal pourraient traverser le matériau du coussin, causant des blessures aux occupants.**
- Risques encourus par le consommateur : **Blessures**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **contacter le concessionnaire.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre